



SNT

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX



Ensemble et pour tous

OBJECTIF 2023 - DEVELOPPER LES AVANTAGES COLLABORATEURS

Pour maintenir le pouvoir d'achat de TOUS les agents et renforcer son attractivité, le Département peut prendre des mesures rapides et justes :

↑ **Porter à 6 €/ jour, au lieu de 4,5 €, la participation employeur pour les *titres restaurant* et augmenter la prise en charge pour les restaurants inter-entreprises *SELFY* à Versailles, et *EGIS* à Guyancourt (en 2023, augmentation du droit d'accès jusqu'à 1,87 € de plus/ repas).**

↑ **Développer sur tous les territoires l'accès à des *restaurants inter-entreprise* + développer les *offres négociées* avec les restaurateurs (18 actuellement) – faites nous vos propositions.**

↑ **Améliorer la prise en charge employeur sur les *titres de transport* :**

- Augmenter à 75% la prise en charge par le Département (actuellement 50%)
- Rembourser 12 mois des abonnements annuels (contre 11 mois actuellement)

↑ **Augmenter la participation du Département à la *mutuelle santé* pour compenser intégralement l'augmentation des tarifs 2023 (jusqu'à + 30,39 €/ mois) et à la *mutuelle prévoyance* pour la rendre plus attractive.**

↑ **Développer l'aide au *logement* des agents.**

En 2023, le SNT CFE-CGC vous propose un point d'information bimensuel

06.67.29.00.91 – cfe-cgc@yvelines.fr

